

**Stage de découverte**
au lycée des métiers François Mitterrand
Année scolaire 2017/2018

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



Vous souhaitez découvrir nos formations à l'occasion d'un stage d'une journée dans notre établissement scolaire...

Afin d'assurer auprès de vous un accueil privilégié et une découverte personnalisée d'une filière de formation, tout en découvrant notre lycée (internat, Maison des lycéens, vie associative...) nous vous proposons de vous inscrire aux journées de mini-stage au Lycée des Métiers François Mitterrand.

Nous vous invitons pour cela à prendre connaissance de notre calendrier d'accueil par filière, où sur une journée :

- *une visite guidée du lycée,*
 - *une présentation de l'établissement,*
 - *et surtout une initiation aux pratiques professionnelles,*
 - *avec la possibilité de découvrir notre internat (une nuitée la veille du stage) **FACULTATIF***
- vous seront proposées.

Comment faire ?

- 1- Informez vos responsables légaux et les responsables de votre établissement d'origine (direction, professeur principal, CPE, COP), ces derniers vont vous accompagner dans votre démarche...
- 2- Prenez connaissance des dates des stages de découverte (verso de la feuille)
- 3- Prenez contact avec l'équipe dédiée à votre accueil :

Mme Fabienne ADRIEN, Directrice déléguée aux formations : secteur Hôtellerie Tourisme Alimentation

ou M. René LOBET, Directeur délégué aux formations : secteur Bois Santé Energétique

Au 03 86 79 48 00, par mail au 0580552k@ac-dijon.fr

Une confirmation écrite sera adressée à votre établissement d'origine.

A très bientôt dans notre lycée...



Samedi 24 Mars 2018

De 9h00 à 17h00

JOURNÉE PORTES OUVERTES

Lycée des Métiers
François Mitterrand



Calendrier des mini-stages

- **Secteur Bois-Santé**

	Dates	Nombre de places
Ebénisterie	21/03/2018	6 élèves par jour
	28/03/2018	
Santé - ASSP	06/03/2018	6 élèves par jour
	13/03/2018	

Contact : M. LOBET René

Par mail : rene.lobet@ac-dijon.fr

- **Secteur Hôtellerie Tourisme Alimentation**

1/ Accueil des élèves en groupe :

	Dates	Nombre de places
Pâtisserie-Boulangerie	01/03/2018	8 élèves par spécialité
Cuisine		
Restaurant		

Contact : Mme ADRIEN Fabienne

Par mail : fabienne.adrien@ac-dijon.fr

2/ Accueil des élèves en individuel :

	Dates	Nombre de places
Pâtisserie-Boulangerie	Du 05/02/2018 au 06/04/2018	1 à 2 élèves par spécialité et par jour
Cuisine		
Restaurant		

Plus d'informations sur notre site :

lyc58-fmitterrand.ac-dijon.fr



A bientôt !

Les équipes du lycée François Mitterrand



CONVENTION DE MINI-STAGE

2017-2018

Entre d'une part :

La structure d'accueil : Lycée Professionnel des Métiers François Mitterrand 58120 CHATEAU-CHINON
Représentée par : Madame TOUZALIN Sylvie, le chef d'établissement.

Et d'autre part :

La structure d'origine : Collège
Représentée par :, le chef d'établissement.

Partie à remplir par la FAMILLE

A remettre au secrétariat de l'établissement avant le/...../.....

Je soussigné(e) : Mme – M

Responsable légal de : Nom Prénom Classe

Adresse :

Téléphone Fixe :/...../...../...../...../..... Portable/...../...../...../...../.....

• Demande à ce que mon fils – ma fille puisse participer à un mini-stage selon l'organisation et la durée prévue par l'établissement d'accueil.

• Souhaite que mon enfant découvre le métier suivant (*un seul souhait possible, cochez la case correspondante*) :

- | | | | |
|---------------|----------------|--------------------------|-----------|
| € Ebénisterie | € Plomberie | € Boulangerie-Pâtisserie | € Cuisine |
| € Services | € Santé – ASSP | € 3ème Prépa-Pro | |

L'accueil se fera à partir de 8h30 ou si vous faites une demande d'hébergement à l'internat, votre enfant devra arriver la veille au plus tard à 17h30 avec impérativement des draps et / ou couette et nécessaire de toilette :

- 16h : stage de découverte professionnel
- 16h à 17h : visite de l'internat et de l'établissement
- 17h : fin de l'accueil

Il est convenu entre les parties que :

ARTICLE 1 : La présente convention a pour objet de définir les modalités d'organisation et de fonctionnement des mini-stages dont les bénéficiaires sont des élèves placés sous l'autorité du Chef d'Etablissement d'accueil et qui reste sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine.

ARTICLE 2 : Le stage vise à faire découvrir au stagiaire, les sections enseignées dans l'établissement appelé ici « structure d'accueil ».

ARTICLE 3 : La durée du mini-stage est de journée(s), du au

L'élève bénéficiera du régime de la structure d'accueil.

Les frais de raps et d'hébergement seront réglés au Lycée par la famille ou l'établissement fréquenté par l'élève (voir convention d'hébergement jointe).

ARTICLE 4 : Pendant la durée du stage, le stagiaire n'est pas autorisé à travailler sur les machines dangereuses.

ARTICLE 5 : Les risques encourus par l'élève, ou par un tiers du fait de la présence de l'élève sur les lieux du stage, sont couverts par une assurance souscrite par l'établissement d'origine.

ARTICLE 6 : Le contenu du stage doit prendre en compte la démarche d'information en vue de l'Orientation.

ARTICLE 7 : Le stagiaire est soumis au règlement intérieur de la structure d'accueil. En cas de manquement, le chef d'établissement d'origine sera immédiatement prévenu et, après concertation, il peut être mis fin au stage. Toute absence de l'élève doit être signalée sans délai.

LE CHEF D'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL,
Mme TOUZALIN S.

LE CHEF D'ETABLISSEMENT d'ORIGINE

Vu et pris connaissance pour consentement aux clauses de la convention

LE REPRESENTANT LEGAL DE L'ELEVE

L'ELEVE



CONVENTION D'HEBERGEMENT DE MINI-STAGE

IL EST CONVENU CE QUI SUIT ENTRE

D'une part : Collège

Représenté par :, le Principal.

D'autre part : Lycée Professionnel des Métiers François Mitterrand 58120 CHATEAU-CHINON

Représenté par : Madame TOUZALIN Sylvie, la Proviseure.

Le Lycée des métiers de Château-Chinon accepte d'héberger l'élève qui prendra :

- petit déjeuner
- repas de midi
- repas du soir
- nuitée

(Cocher uniquement les cases correspondantes à votre choix et indiquer le nombre de repas pris par l'élève)

Aux dates suivantes :

Les tarifs d'hébergement du Lycée Des Métiers François Mitterrand pour l'année 2018 sont les suivants :

- 1.60€ par petit déjeuner
- 4.40€ par repas du midi ou du soir
- 5.00€ par nuitée (Merci d'apporter des draps et / ou une couette ainsi que le nécessaire de toilette)

Total :

Le montant des frais sera payé à l'intendance du Lycée François Mitterrand *(cocher la case correspondante)* :

- € Soit par la famille si l'élève est externe avant le début du mini-stage par chèque à l'ordre du lycée des métiers François Mitterrand
- € Soit par l'établissement d'origine si l'élève est interne ou DP au collège à réception de la facture.

<i>Pour l'établissement d'accueil</i> Mme TOUZALIN Sylvie, Proviseure	<i>Pour l'établissement d'origine</i>
Tampon et signature :	Nom et prénom :
Le/...../.....	Tampon et signature
	Le/...../.....

→ Merci de nous renvoyer cette convention après signature du représentant de l'établissement.